

Code de vie

Bienvenue à l'école de l'Odysée!

Il nous fait plaisir de t'accueillir et nous te souhaitons une année scolaire remplie de succès et de belles amitiés. Nous te remettons aujourd'hui ton code de vie pour l'année scolaire 2018-2019. Ce code de vie a été élaboré afin que nous puissions évoluer tous ensemble dans l'**engagement**, l'**ouverture à la diversité**, le **respect** et la **sécurité**. Chaque élève a le droit de recevoir une éducation de qualité et doit pouvoir bénéficier des conditions nécessaires à son développement. Ce droit à l'instruction comporte une pleine participation au processus d'apprentissage.

Pour ce faire, ton engagement est primordial!

Dans ton école, toute manifestation de violence ou d'intimidation est proscrite en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire.

Tel que prévu dans la Loi sur l'instruction publique, l'école met en application un plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

En vertu de la Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec, l'intimidation et la violence sont définies comme suit :

INTIMIDATION

*« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »
(L.I.P. Art 13, 1.1 O, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)*

VIOLENCE

*« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. »
(L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)*

Application du code de vie

Le code de vie s'applique dans toutes les activités et les lieux de l'école (salles de classe, locaux du service de garde, corridors, bibliothèque, gymnase, etc.) ainsi que dans le transport scolaire et lors des activités parascolaires.

Tous les adultes qui travaillent à l'école sont responsables de l'application du code de vie tant dans la classe qu'à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.

Les casiers et pupitres te sont prêtés, ils demeurent la propriété de l'école. Les autorités scolaires peuvent en tout temps fouiller ton casier et ton pupitre pour en vérifier le contenu.

Présentation des règles, des raisons d'être et des comportements attendus

POUR L'ENCADREMENT

LE RESPECT

Règle 1

Je respecte les adultes et les élèves par mes attitudes, mes gestes et mon langage.

Ainsi, je participe à créer un milieu de vie agréable et sécuritaire.

Comportements attendus :

- Je m'exprime avec calme et courtoisie.
- Je suis à l'écoute de l'autre.
- J'utilise un message clair et mes stratégies pour résoudre un conflit.

Règle 2

Je prends soin de mon environnement.

Ainsi, je prends conscience de la notion de collectivité et du bien partagé. Je contribue à préserver la qualité de l'environnement.

Comportements attendus :

- Je prends soin de mon matériel, de celui de l'école et de l'environnement qui m'entoure.

POUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

SÉCURITÉ

Règle 3

J'adopte un comportement sécuritaire pour moi et pour les autres.

Je participe à un milieu de vie agréable, harmonieux et sécuritaire.

Comportements attendus :

- Je circule en marchant lors de mes déplacements.
- Je participe aux jeux autorisés dans les zones permises en ayant le souci de l'autre dans mes gestes.

POUR UNE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

ENGAGEMENT

Règle 4

Je m'engage à adopter des comportements et attitudes qui favorisent ma réussite scolaire.

Ainsi, je développe mon sens des responsabilités et je contribue à créer un climat de vie propice à l'apprentissage.

Comportements attendus :

- Je demande et j'accepte l'aide de l'adulte lorsque j'éprouve des difficultés.
- Je complète les travaux demandés et les remets dans les délais prescrits.
- Je fais des efforts et j'utilise mes stratégies pour surmonter les défis. ($R = E \times S$)
- Je participe à la vie de l'école en ayant tout le matériel demandé.
- Je suis présent et à l'heure.

POUR LE VIVRE ENSEMBLE

OUVERTURE À LA DIVERSITÉ

Règle 5

Je reconnais l'autre et je l'accepte tel qu'il est.

Ainsi, je développe mon empathie.
Ainsi, j'élargie mes horizons.
Ainsi, j'apprends à vivre avec les autres.

Comportements attendus :

- J'accepte l'opinion des autres et je suis ouvert à faire des compromis.
- J'accepte que les autres aient des besoins différents des miens.
- Je m'affirme dans mes choix tout en respectant ceux des autres.

Dans le but d'assurer le respect du code de vie et ainsi d'offrir un milieu sain et sécuritaire pour tous, l'école a prévu des mesures de soutien et des conséquences possibles suite à un manquement.

L'application des mesures de soutien et de conséquences s'effectueront suite à l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci.

Les mesures de soutien et les conséquences proposées n'apparaissent pas nécessairement dans l'ordre dans lequel elles seront appliquées.

Tout comportement pouvant compromettre la sécurité ou l'intégrité, présenter un danger ou constituer une infraction à une loi sera référé aux autorités concernées (ex.: direction, parents, police, DPJ).

Mesures de soutien	Conséquences (éducatives possibles)
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enseigner le comportement attendu (en classe et lors de rassemblements) ➤ Rappeler la règle avant le début de l'activité ➤ Renforcer les bons comportements ➤ Participer à des récréations animées ➤ Accompagner l'élève dans une résolution de conflits (message clair au « je », trouver des solutions, appliquer des solutions) ➤ Soutenir l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice ➤ Discuter avec l'élève ➤ Rencontrer la TES de l'école ➤ Rencontrer la technicienne du service de garde et de surveillance des dîneurs ➤ Faire un plan d'action ➤ Mettre en place une feuille de route ➤ Établir un contrat de bonne conduite ➤ Élaborer un plan d'intervention ➤ Référer à un service de l'école (psychoéducatrice, psychologue, etc.) ➤ Participer à des ateliers d'habiletés sociales ➤ Participer à une rencontre ou un atelier par l'agent sociocommunautaire ➤ Communiquer régulièrement avec la maison ➤ Rencontrer les parents ➤ Rencontrer la direction ➤ Demander du soutien du Service EDA (conseil, Phare) ➤ Référer à des services externes (CLSC, SPVM, etc.) ➤ Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Répéter le comportement attendu (ex. : refaire le chemin en marchant) ➤ Faire une fiche de réflexion ➤ Faire un geste de réparation ➤ Illustrer par un dessin la situation ➤ Donner un avertissement verbal ou écrit ➤ Reprendre le temps perdu ➤ Appeler les parents ➤ Porter des vêtements fournis par l'école ➤ Retirer tout objet ou accessoire dangereux ou illégal ➤ Faire des excuses verbales ou par écrit ➤ Rembourser ou remplacer le matériel ➤ Retirer l'élève de l'activité ➤ Faire des travaux communautaires ➤ Rencontrer avec l'agent-sociocommunautaire ➤ Perdre des privilèges ➤ Encadrer les déplacements ➤ Être retiré du groupe avec un travail supervisé relatif au manquement ➤ Demander l'implication du SPVM ➤ Suspendre l'élève à l'interne ou à l'externe ➤ Etc.

Engagements

Pour les élèves :

J'ai lu les éléments du code de vie de l'école, je le comprends et j'ai discuté du contenu avec mes parents. Je m'engage à respecter les éléments du code de vie pour faire en sorte que l'école soit un lieu d'apprentissage respectueux et sécuritaire pour tout le monde.

Signature de l'élève : _____

Pour les parents :

J'ai lu et discuté du code de vie avec mon enfant. Comme parent/tuteur, je m'engage à appuyer l'école et mon enfant dans leurs efforts pour que l'école soit un environnement respectueux, sain et sécuritaire pour tous.

Signature d'un parent/tuteur : _____